

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1992 B 08983
Numéro SIREN : 388 083 461
Nom ou dénomination : DYNEXPERT

Ce dépôt a été enregistré le 10/10/2019 sous le numéro de dépôt 117205



1919615101

DATE DEPOT :	2019-10-10
NUMERO DE DEPOT :	2019R117205
N° GESTION :	1992B08983
N° SIREN :	388083461
DENOMINATION :	DYNEXPERT
ADRESSE :	12 rue de Florence 75008 Paris
DATE D'ACTE :	2019/06/28
TYPE D'ACTE :	EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
NATURE D'ACTE :	CONTINUATION D'ACTIVITE MALGRE LA PERTE DE MOITIE DU C

EC 28/06/2019 DM

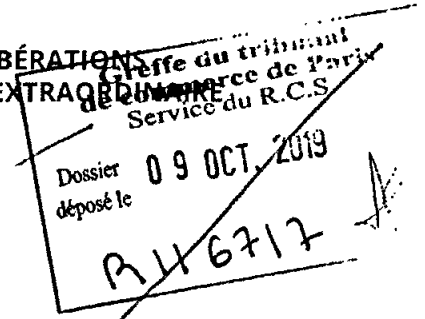
199288993

DYNEXPERT

Société par actions simplifiée au capital de 80 000 euros
Siège social : 12 rue de Florence, 75008 PARIS
388 083 461 RCS PARIS



**EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE
DU 28 JUIN 2019**



A titre extraordinaire

SIXIEME RÉOLUTION

Décision à prendre conformément à l'article L. 225-248 du Code de commerce

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir approuvé le bilan et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017, et constatation faite dans les documents comptables d'une perte globale rendant les capitaux propres de la société, inférieurs à la moitié du capital social, décide de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la société et de maintenir celle-ci dans son état et sa forme actuels.

L'assemblée générale extraordinaire prend acte qu'il dispose d'un délai expirant à la clôture du deuxième exercice suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue, à savoir avant le 31 décembre 2021, pour prendre toutes les dispositions tendant à régulariser la situation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Pour extrait certifié conforme

Le Président
Xavier CICILE